**28ème session de l’EPU**

**Examen de Bénin - Intervention de la Turquie**

**10 Novembre 2017**

(Madame / Monsieur) le Président,

La délégation de Turquie salue les efforts et les réalisations du Bénin dans le cadre de la suivi de l’Examen Périodique universel de 2012.

La Turquie voudrait saluer surtout l’adoption du Code de l’enfant au Bénin en Décembre 2015, qui est en conformité avec la Convention internationale des Droits de l'Enfant.

Nous apprécions aussi la décision prise par le Gouvernement en 2015 d’exempter des frais de scolarité pour les filles du second cycle des collèges et lycées publics.

En appréciant les avancées significatives surtout dans l’adoption des mesures législatives et l’élaboration des plans d’action nationaux dans le domaine des droits de l’homme, la délégation de Turquie recommende aux autorités béninoises :

* de garantir l’application et l’efficacité du Code de l’enfant, notamment en mettant en disposition les services publics concernés, les ressources financières et humaines nécessaires.

* de combattre contre l’exploitation de l’enfant et la violence contre l’enfant.
* de renforcer les programmes d’alphabétisation des femmes et des filles, en particulier dans les zones rurales
* d’augmenter les efforts pour sensibiliser le public à l’importance de l’enregistrement des naissances et du processus d’obtention de l’acte de naissance.

Je vous remercie.